

Jalons 11 Bilans CO₂ et développement durable

Résumé

Cadre

Depuis 2007, le développement durable est un objectif gouvernemental. L'Agenda 21 du Conseil d'Etat figure dans son programme de législation et confirme sa volonté de poursuivre sur la voie déjà ouverte par de nombreux services. Globalement, l'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action, celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes et celui de l'exemplarité. Les départements et les services sont responsables de mettre en œuvre le développement durable au travers des politiques publiques et dans la gestion propre de l'Administration, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à son fonctionnement. Limiter les impacts environnementaux, sociaux et économiques induits par le fonctionnement de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) contribue à réaliser les objectifs de l'Agenda 21 cantonal et à être exemplaire. C'est dans cette perspective que les bilans CO₂ et développement durable du fonctionnement de l'ACV ont été réalisés et sont présentés ici. Ils offrent ainsi en même temps une vision qualitative de l'ensemble des thématiques de durabilité touchées par le fonctionnement de l'Etat, et une évaluation quantifiée d'un impact dont les enjeux sont politiquement importants.

Ce bilan porte sur le fonctionnement de son administration, pour l'année 2010. Le périmètre de l'évaluation couvre la **gestion du personnel, les bâtiments, les déplacements et les achats nécessaires au fonctionnement** de l'ACV, mais pas les politiques publiques. Le CHUV et l'UNIL ne font pas partie du périmètre considéré.

Le Bilan CO₂ a été réalisé selon deux protocoles internationaux, la norme ISO 14064 et le Greenhouse Gas protocol (GHG protocol), qui définissent les gaz à effet de serre à prendre en compte, les périmètres de responsabilités, le contenu minimal d'un rapport sur les émissions de GES, etc.

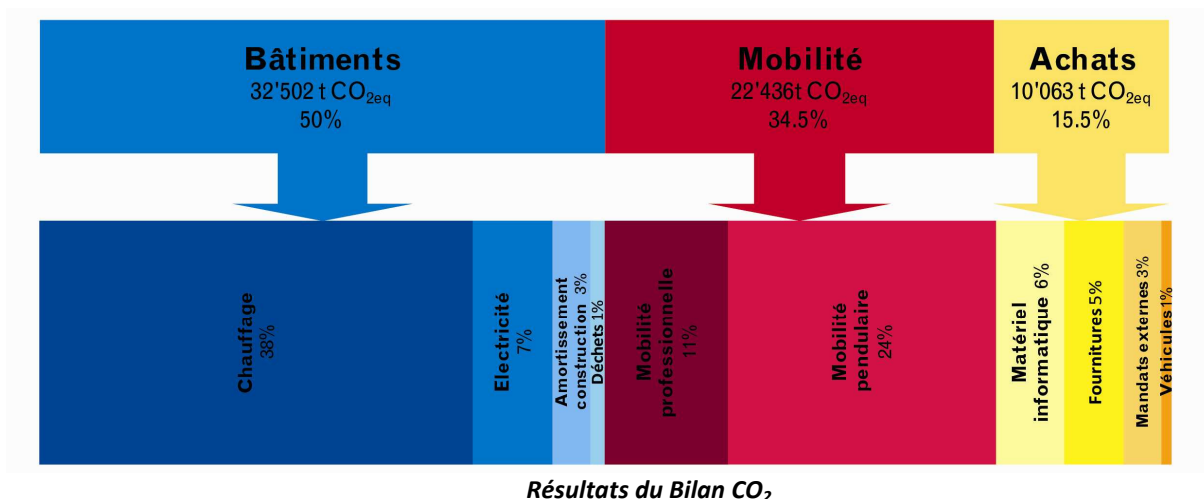
Pour établir le bilan CO₂ en lui-même, la méthode Bilan Carbone® et la base de données Ecoinvent ont été utilisées.

De même, le bilan développement durable s'est appuyé sur un protocole reconnu internationalement : le protocole GRI (Global reporting initiative). Il offre une méthodologie, un système de mesure et une structure détaillée des renseignements à fournir, afin de communiquer clairement et de manière transparente sur la démarche de durabilité.

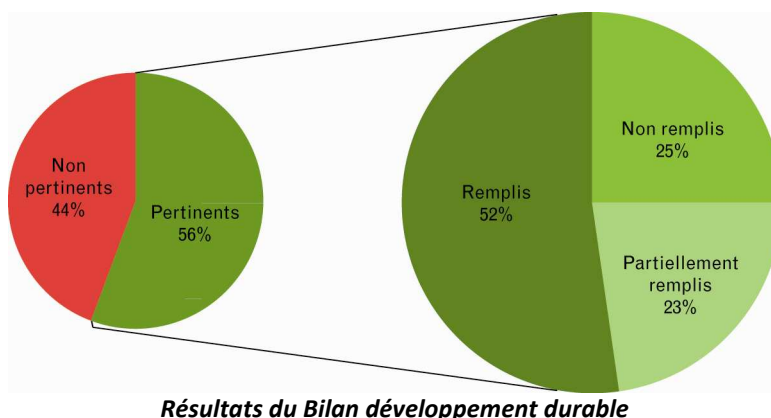
Résultats

Le bilan CO₂ indique que l'Administration Cantonale Vaudoise a émis 65'000 tonnes de CO₂eq en 2010, ce qui correspond aux émissions annuelles d'environ 1000 habitants suisses. En parallèle, elle a utilisé 1'278'000 GJ d'énergie primaire non renouvelable, soit l'équivalent de la consommation énergétique primaire annuelle d'environ 8'000 habitants suisses.

La source d'émissions principale est liée à la gestion des bâtiments, avec 50% des émissions. Les déplacements professionnels et pendulaires représentent presque 35% des émissions, et les achats un peu plus de 15%.



Le bilan développement durable a permis d'identifier 44 indicateurs pertinents, sur les 79 proposés par le protocole GRI. 23 d'entre eux ont été remplis, 10 n'ont pu être que partiellement remplis et 11 n'ont pas pu être remplis du tout. Ces onze indicateurs jugés pertinents n'ont pas été renseignés, soit par manque de données soit parce qu'ils ne sont pas prioritaires pour ce premier exercice.



Actions menées

Les objectifs de cette publication Jalons sont de communiquer à propos de la démarche entreprise, de présenter les résultats obtenus ainsi que d'illustrer ces résultats par les actions et stratégies déjà en place et mises en œuvre par les services au sein de l'ACV. Il s'agit également d'établir un premier document de référence pour la suite des projets et réflexions en cours et à venir.

Les services, dans le cadre de leurs activités usuelles, établissent des stratégies qui tiennent compte de la perspective développement durable. La réalisation de ces bilans a permis de mettre en lumière certaines de ces stratégies, à travers les actions menées.

On peut citer notamment la Stratégie du groupe Energie qui vise à réduire les émissions de CO₂, la consommation d'énergie du parc immobilier de l'Etat, et à augmenter la part d'énergie de sources renouvelables. On peut également citer la Stratégie RH établie par le SPEV qui vise à rendre l'Etat employeur plus attractif, à offrir un encadrement des employés adapté et à développer le potentiel des collaborateurs.

Perspectives

La réalisation de ces bilans représente une première étape. Afin d'utiliser ces résultats au mieux, il sera dès lors nécessaire d'identifier les actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer la performance de l'ACV en termes de durabilité. Il existe trois types d'actions à entreprendre :

- **Immédiates** : elles ont un faible coût et une portée limitée, mais un grand potentiel de sensibilisation : par exemple supprimer l'eau chaude dans les bâtiments administratifs ou sensibiliser les collaborateurs pour qu'ils éteignent leurs ordinateurs en partant, de même que les lumières.
- **Prioritaires** : elles ont de plus grands impacts mais nécessitent un travail important de mise en œuvre : par exemple la généralisation des plans de mobilité sur les différents sites de l'administration.
- **Stratégiques** : elles ont une portée importante et se situent à un niveau organisationnel : par exemple la stratégie immobilière qui vise à ce que l'Etat devienne propriétaire plutôt que locataire, ou la stratégie de la politique d'achat qui vise à mettre en place une politique d'achat responsable systématique.

L'Etat de Vaud se doit d'être exemplaire afin de mettre ses partenaires en mouvement dans la mise en œuvre du développement durable. C'est pourquoi, parallèlement à la réalisation de ces deux bilans, différentes pistes pour favoriser les échanges d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques ont été approfondies. Il s'agit principalement du développement d'une plateforme CO₂ et du potentiel de reprise par les acteurs communaux notamment.

Créée en 2011, la plateforme a pour but de poursuivre la démarche d'exemplarité de l'Etat, de faire la promotion des outils « Bilan des émissions de CO₂ », de diffuser les bonnes pratiques en la matière, de susciter le dialogue et le partage d'expériences, ainsi que d'anticiper l'évolution législative et politique liée aux changements climatiques. Avant tout lieu de dialogue, la plateforme CO₂ réunit les entités engagées dans une même démarche, notamment l'Etat de Vaud, l'UNIL, l'EPFL, le CHUV, la Fédération des hôpitaux vaudois et l'Ecole hôtelière de Lausanne.

Au niveau de la diffusion des bonnes pratiques, la prochaine étape sera de définir comment ce travail peut être utilisé pour stimuler les autres acteurs – et notamment les communes – à entreprendre des démarches de durabilité. Ainsi, il sera nécessaire de faire un bilan des outils utilisés pour la réalisation de ces deux bilans, et ce, dans le but d'orienter les acteurs intéressés vers des instruments adaptés à leurs ressources et objectifs spécifiques.

Renseignements

Viviane Keller, cheffe de l'Unité de développement durable, Etat de Vaud, 021 316 73 24, viviane.keller@vd.ch